



Industry and Science
Canada
Legal Metrology

Industrie et Sciences
Canada
Métrie légal

APPROVAL No. — N° D'APPROBATION

AV-2200 Rev. 2

DEC 14 1993

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Industry,
Science and Technology for:

CATEGORY OF DEVICE:

Truck Refueller

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pour:

CATÉGORIE D'APPAREIL:

Ravitailleur de camions

APPLICANT / REQUÉRANT:

Wayne/Petroquip, Div. Dresser
160 Cochrane Drive
Markham, Ontario
L3R 9S1

MANUFACTURER / FABRICANT:

Wayne/Petroquip, Div. Dresser
160 Cochrane Drive
Markham, Ontario
L3R 9S1

MODEL(S) / MODÈLE(S):

C4400KH
C4400VH

RATING / CLASSEMENT:

45 to/à 220 L/min.

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

These truck refuellers are approved for use in delivering diesel and gasoline to motor vehicles.

The C4400KH truck refueller incorporates the following main components:

- two inch inlet line;
- Gorman-Rupp self-priming centrifugal pump, model 02D3X1 1;
- Gorman-Rupp 1 HP motor;
- Liquid Controls model A-8110 air-eliminator with integral strainer;
- Liquid Controls meter, model M7-1;
- Kraus electronic computing register, model MICON-100-IH.

The model C4400VH uses the Veeder Root non-computing mechanical register, model 101NC-1043 complete with electric reset.

OPTIONS:

The suffix "R" added to the model number indicates the use of a remote submersible pump (of a design that does not pump air or vapour) and a two inch solenoid to replace the centrifugal pump and motor in the aforementioned description.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un ravitailleur de camions approuvé pour la livraison de diesel et d'essence aux véhicules à moteur.

Le ravitailleur de camions C4400KH se compose des éléments principaux suivants:

- une conduite d'entrée de deux pouces;
- une pompe centrifuge à auto-amorçage de type Gorman-Rupp, modèle 02D3X1 1;
- un moteur Gorman-Rupp de 1 HP;
- un éliminateur d'air de type Liquid Controls, modèle A-8110, à crête intégrée;
- un éliminateur d'air de type Liquid Controls, modèle A-8110, à crête intégrée;
- un compteur Liquid Controls, modèle M7-1;
- un enregistreur calculateur électronique de type Kraus, modèle MICON-100-IH.

Le modèle C4400VH utilise un enregistreur mécanique non calculateur de type Veeder Root, modèle 101NC-1043, équipé d'un dispositif de remise à zéro électrique.

OPTIONS:

Le suffixe "R" ajouté au numéro de modèle indique l'utilisation d'une pompe submersible à distance (modèle qui ne pompe ni l'air ni les vapeurs) et une électrovanne de deux pouces au lieu de la pompe centrifuge et du moteur indiqués dans la description ci-dessus.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

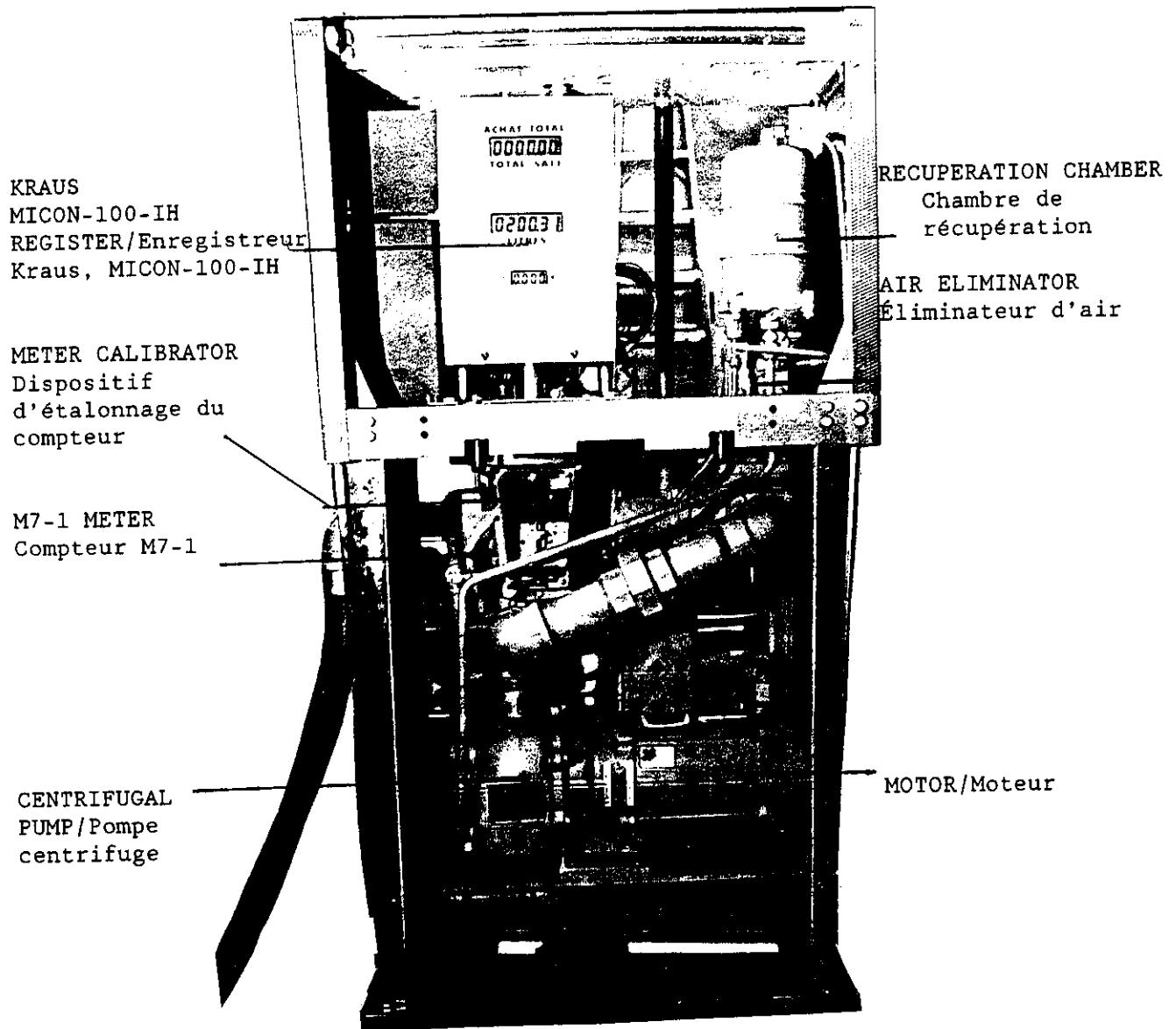
The suffix "DV", when added to the model number indicates that the refueller is equipped with two hoses. One side of the truck refueller is equipped with either a 3/4" or 1" hose and the other side with a 1 1/4" or 1 1/2" hose. In this configuration electric solenoid valves are interlocked to permit delivery from one hose at a time.

Revision 2 of this notice of approval is to add the two hose design to these truck refuellers.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Le suffixe "DV" ajouté ou numéro de modèle indique que le ravitailleur est équipé avec deux boyaux. Un côté du ravitailleur est équipé avec un boyau de 3/4" ou 1" et l'autre côté avec un boyau de 1 1/4" ou 1 1/2". Avec cette configuration, il y a des robinets de réglage actionnés par des électrovannes qui sont verrouillées pour permettre la livraison d'un seul boyau à la fois.

Révision2 de cet avis d'approbation ajoute la version de deux boyaux à ces ravitailleurs de camion.



C4400KH

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.



D. W. Morgan

Manager,
Weights and Measures Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

DEC 14 1993

Date:

Gérant,
Laboratoires des Poids et mesures